



République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Centre Intercommunal d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE"

Siège : 4 rue du Soleil Levant CS 63669 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil d'administration : 29

Membres en exercice : 29

Membres présents : 18

<u>DELIBERATION</u> DL CIAS 2023-5-07

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-Préfecture le : 0 7 JUIL. 2023

- la publication le : 0 7 JUIL. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 4 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni à 18h à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents: Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER.

<u>Conseillers absents et excusés</u>: Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

<u>Pouvoirs</u>: Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET, François BLANCHET à Marie Renée GAZEAU, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Dominique SIONNEAU à François COURTIN.

Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

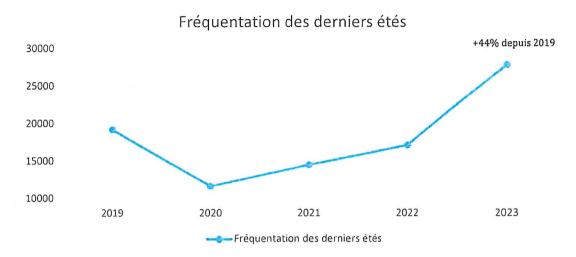
ALSH: ALSH Saint Hilaire de Riez

Mise à disposition de l'école et du restaurant scolaire

SYN HILLY F

L'accueil de loisirs de Saint Hilaire de Riez « La Maison de l'Enfant » situé avenue de l'Isle de Riez accueille de plus en plus d'enfants les mercredis et vacances scolaires. La capacité d'accueil de l'établissement est de 85 places dont 40 pour les enfants de moins de 6 ans.

L'été 2023 qui arrive voit le nombre d'enfants augmenté de façon significative.



*Les chiffres de l'année 2023 ne tiennent pas compte des enfants inscrits aujourd'hui sur liste d'attente.

Afin d'éviter d'avoir de trop nombreux enfants sur liste d'attente et de mettre les familles en difficulté, le CIAS s'est rapproché des services de la ville de Saint Hilaire de Riez au mois de mai 2023 afin d'étudier la possibilité d'utiliser, pendant les vacances d'été 2023 les locaux suivants :

- Ecole maternelle Henry SIMON:
 - Salle de repos Petite et/ou Moyenne section de 84,22 m²
 - Sanitaires (attenant) de 14,54 m²
- Restaurant Scolaire Victor HUGO:
 - o Salle à manger maternelles
 - o Salle à manger adultes

Toutes les parties se sont entendues sur la faisabilité d'un tel projet pour l'été 2023. La configuration projetée permettrait d'accueillir jusqu'à :

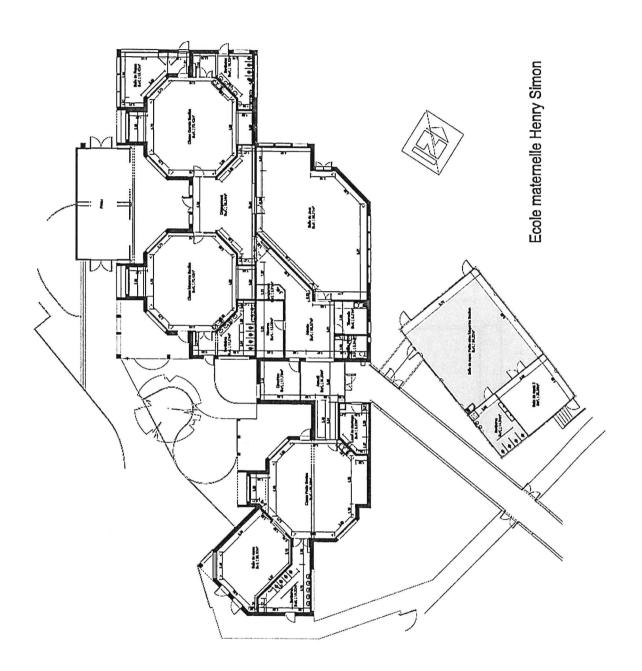
- 60 enfants de moins de 6 ans dans le restaurant scolaire,
 - o Dont 40 places pour la sieste dans l'école maternelle Henry SIMON
- 85 enfants de 6 ans et plus dans la Maison de l'Enfant
- Soit une capacité totale portée à : 145 enfants

Dans l'attente de la restitution du Groupe de Travail sur la Politique Budgétaire Enfance, il est proposé de signer une convention de mise à disposition des locaux cités au rapport pour la période de l'été 2023. Le CIAS prendra à sa charge les charges de fonctionnement des locaux. Les dates exactes d'utilisation des locaux seront définies dans la convention.

Reçu en préfecture le 07/07/2023

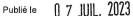
Publié le 0 7 JUIL. 2023 ID: 085-200061265-20230704-2023_5_07-DE

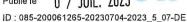
Plan des locaux mis à disposition de l'école Henry Simon (Pièces en rose)



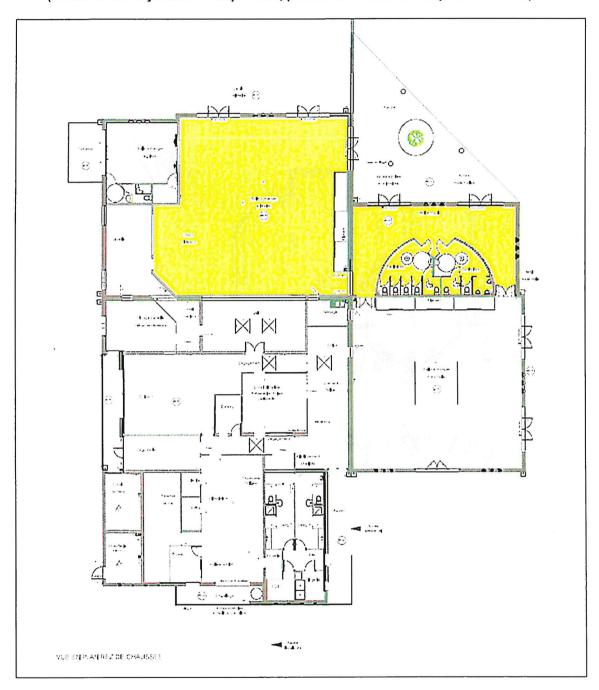
Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Recu en préfecture le 07/07/2023





Plan des locaux mis à disposition du Restaurant Scolaire Victor Hugo (Pièces vertes déjà mises à disposition, pièces roses demandées pour l'été 2023)



Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.227-4 et R.227-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'école Henry Simon et du restaurant scolaire municipal de Saint Hilaire de Riez,

Vu le rapport,

Considérant la fréquentation de l'ALSH de Saint Hilaire de Riez sur l'année 2023, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Recu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 0 7 JUIL. 2023

ID: 085-200061265-20230704-2023_5_07-DE

DECIDE:

<u>Article 1</u> : d'approuver la mise en place d'une convention de mise à disposition des bâtiments : du restaurant scolaire Victor Hugo et une partie de l'école maternelle Henry Simon ;

<u>Article 2</u> : d'autoriser le Monsieur le Président ou son représentant, à signer cette convention et tout document en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Givrand) le 6 juillet 2023, Le Vice-Président du CIAS,

Jean SOYER

Croix de Vie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.